

## CNRS : un budget 2023 de 3,96 Md€ (+4,6 %) ; une trajectoire d'emploi en hausse



De g. à d. : Christophe Coudroy, Sabine Deligne et Hugues de la Giraudière - © D.R.

- 3 964,9 M€ en recettes, soit +4,6 % par rapport au budget initial 2022;
- 4 021,3 M€ en autorisations d'engagement (+5,7 %) et 3 994,1 M€ en crédits de paiement (+4,5 %) ;
- un solde budgétaire négatif de 29,2 M€.

Tels sont les principaux chiffres du budget initial 2023 du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), présenté par [Christophe Coudroy](#), directeur général délégué aux ressources, [Sabine Deligne](#), directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, et [Hugues de La Giraudière](#), directeur des ressources humaines, à News Tank le 25/01/2023.

« Principale nouveauté : la trajectoire d'emploi. Nous passons de 250 chercheurs et 310 IT (Ingénieurs et techniciens) au cours de la période précédente à respectivement 270 chercheurs et 360 IT dans le budget 2023, sur la base de la projection des départs à la retraite prévus en moyenne sur la période 2023-2027 », indique Christophe Coudroy.

La subvention du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) s'élève à 2 951,6 M€ en 2023 (+5,2 %). « Cette hausse est en grande partie fléchée vers les mesures de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), en particulier 30 M€ pour la masse salariale et 48,3 M€ pour le fonctionnement, les équipements et l'investissement », détaille Sabine Deligne.

Le CNRS bénéficie aussi « de 72,9 M€ pour le financement de la hausse de 3,5 % du point d'indice » de la fonction publique et « de 20,1 M€ de compensation partielle des surcoûts liés à l'énergie ».

S'y ajoutent 1 000,7 M€ de ressources propres prévisionnelles (+2,9 %) dont 842,7 M€ issus des contrats de recherche et 54,6 M€ de produits tirés de la valorisation de la recherche.

Le fonds de roulement de l'organisme est mobilisé en 2023 pour financer le déficit de 29,2 M€, dont 15,5 M€ liés au surcoût énergétique.

Un second article de News Tank détaille les points saillants du budget 2023 du CNRS en matière de recrutement, de FFI (Fonctionnement, équipement et investissement) et d'innovation.

## Trajectoire d'emploi, compétitivité internationale, doctorat... : les priorités du budget 2023

### Quels sont les principaux éléments à retenir du budget initial 2023 du CNRS ?

**Christophe Coudroy** : Le budget initial 2023, doté de 3 964,9 M€, affiche une augmentation de 172,6 M€ (+4,6 %) par rapport au BI (Budget initial) 2022, c'est une excellente chose, conforme à la LPR. Il poursuit les orientations définies lors du BI 2022, préparé fin 2021, peu avant le renouvellement du mandat du P-DG (Président(e)-directeur(ice) général(e)) [Antoine Petit].



Trajectoire d'emploi : 270 chercheurs et 360 IT »

Principale nouveauté : la trajectoire d'emploi. La logique reste la même, c'est-à-dire le remplacement de tous les départs à la retraite, mais les chiffres évoluent. Nous passons de 250 chercheurs et 310 IT au cours de la période précédente à respectivement 270 chercheurs et 360 IT dans le budget 2023, sur la base de la projection des départs à la retraite prévus en moyenne sur la période 2023-2027. Cette projection a été effectuée à l'automne 2022 et nous ré-échangerons bien sûr avec les tutelles à

ce sujet en fonction des départs effectifs et les effets de la réforme des retraites.

Le P-DG insiste également sur la compétitivité internationale : le package d'accueil permettant aux jeunes chercheurs et chercheuses de démarrer plus aisément leurs travaux avait déjà augmenté en 2022 dans le volet moyens du COP (Contrat d'objectifs et de performance), adopté en octobre. Cette mesure atteindra 7,5 M€ dans le BI 2023, soit +5 M€ par rapport au BI 2022.

Autres orientations poursuivies dans le BI 2023 :

- le renforcement de la capacité pour le CNRS de mettre en place sa politique scientifique à travers le **recrutement de 180 doctorants** (56 sous plafond et 124 hors plafond) sur des priorités nationales : pluridisciplinarité, problématiques « science et société » et partenariats internationaux ;
- le **soutien à l'interdisciplinarité**, via les programmes de la **Miti** (Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires), et notamment ceux définis dans le cadre des six défis sociaux identifiés dans le COP, financé à hauteur de 8,4 M€ (+0,4 M€ comparé au BI 2022) ;
- la **confirmation de l'effort fait en faveur de la prématuration** de projets, doté de 10 M€ comme au BI 2022;
- l'approfondissement des relations avec les entreprises avec un **objectif de recrutement sur trois ans de 100 ingénieurs-transfert**, dont 33 en 2022 et 33 supplémentaires en 2023, en charge d'appuyer la montée en maturité technologique des découvertes réalisées avec les entreprises, notamment dans les laboratoires communs ;
- l'augmentation de la performance du CNRS aux **AAP** (Appel à projets) européens avec un **objectif de recrutement de 100 ingénieurs européens**, dont 33 en 2022 et 33 supplémentaires en 2023;
- le développement des partenariats stratégiques à l'international en finançant l'**accueil de scientifiques** étrangers (fellows ambassadeurs) démarré juillet 2022 et qui se poursuit, financé à hauteur de 0,5 M€ (+0,25 M€ par rapport au BI 2022).

### Un pic de départs en retraite des chercheurs en 2023

Pour les chercheurs et **IT** (Ingénieurs et techniciens), « l'année 2023 présente une prévision de départs à la retraite en hausse par rapport à 2022, avec un pic pour les chercheurs (348 départs, contre 272 en moyenne sur la période 2023-2027) et un niveau proche de la moyenne pour les IT (350 contre 359 en moyenne). Le taux de remplacement des départs à la retraite sera par conséquent de 90 % en 2023, et de 84 % rapporté à l'ensemble des départs définitifs », indique le CNRS.

« Nous maintenons l'effort en faveur du recrutement des IT engagé lors de la précédente période quinquennale, avec une hausse de 16 % par rapport au schéma antérieur (250 chercheurs et 310 IT). Il ne sert à rien de recruter des chercheurs et des chercheuses si nous ne sommes pas capables de leur donner un environnement en IT au meilleur niveau, comme celui observé dans des pays comparables », précise **Hugues de La Giraudière**.

#### CNRS - Budget initial détaillé depuis 2018

Ressources et dépenses	↑↓	2021 (M€)	↑↓	2022 (M€)	↑↓	2023 (M€)	↑↓	Evolution 2022-2023 (M€)	↑↓	Evolution 2022-2023 (%)	↑↓
<b>1. Ressources</b>											
SCSP nette de mise en réserve		2 744,1		2 806,0		2 951,6		145,6		5,2	
Plan de relance				14,1		12,6		-1,5		-10,6	
Ressources propres		865,5		972,3		1 000,7		28,4		2,9	
<b>2. Dépenses par nature (CP)</b>											
Masse salariale limitative		2 357,4		2 380,3		2 439,0		58,7		2,5	
Masse salariale sur ressources propres		302,9		350,0		378,7		28,7		8,2	
Fonctionnement, équipement et investissement non programmé		987,1		1 023,7		1 116,8		93,1		9,1	
Opérations d'investissement programmé		45,6		67,4		59,6		-7,8		-11,6	
<b>Solde</b>											
Solde budgétaire annuel		-81,4		-29,0		-29,2		-0,2		0,7	
1 à 8 sur 8											1
<p>Note : CP : crédits de paiement.  SCSP : subvention pour charges de service public.  Source(s) : Notes de présentation du budget initial du CNRS</p>											

## Subvention de l'État : +145,6 M€ en grande partie fléchés vers les mesures de la LPR

**Que finance la hausse de la subvention pour charge de service public du MESR, de 2 951,6 M€ en 2023 soit +145,6 M€ par rapport à 2022 (+ 5,2 %) ?**

Sabine Deligne : Cette hausse est en grande partie fléchée vers les mesures de la LPR, en particulier :

- **Près de 30 M€ pour la masse salariale :**
  - 24 M€ de mesures nouvelles RH (Ressources humaines) ;
  - 5,2 M€ de financement de la trajectoire d'emplois ;
  - 2,1 M€ de complément pour le financement du recrutement des 56 doctorants financés chaque année sur subvention d'État (sur un total de 180 doctorants financés chaque année) ;
  - 1,2 M€ de complément pour le financement des chaires de professeur junior (33 ouvertes en 2023).
- **28,2 M€ pour le fonctionnement, les équipements et l'investissement :**
  - 15,4 M€ correspondant à la dernière marche d'augmentation des moyens aux laboratoires (+10 % par rapport à l'assiette de 2020), ce qui nous permet d'atteindre + 25 % comme prévu ;
  - 11,9 M€ au titre du dialogue contractuel, pour le volet moyen du COP attribué en cours d'année 2022 et désormais « soclé » en 2023 ;
  - 0,9 M€ pour la TIGIR (Très grande infrastructure de recherche) LHC (Large hadron collider - Grand collisionneur de hadrons du Cern).

Hors mesures LPR, le CNRS bénéficie de 72,9 M€ pour le financement de la hausse de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique, qui n'avait pas été financée par un surcroît de subventions au second semestre 2022, mais qui est financée à hauteur de notre estimation pour 2023. Le CNRS bénéficie également d'un complément de subvention de 20,1 M€ de compensation partielle des surcoûts liés à l'énergie.

« 72,9 M€ pour le financement de la hausse de 3,5 % du point d'indice »

En raisonnant de BI à BI entre 2022 et 2023, nous observons une baisse de 2,7 M€ correspondant à l'extinction des compensations des prolongations de CDD (Contrat à durée déterminée) liés à la crise sanitaire, et de 5 M€, correspondant à la hausse du taux de mise en réserve : le gouvernement gèle chaque année une partie des crédits en application d'un taux fixé par la LFI (Loi de finances initiale) pour financer les aléas, celui-ci a été augmenté pour tous les ministères. Cela entraîne le gel d'une partie de notre subvention.

La SCSP (Subvention pour charges de service public) va d'abord au financement de la masse salariale, donc des emplois sous plafond, et le reliquat finance les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour compléter, nous mobilisons des ressources propres non fléchées sur des contrats de recherche ou des opérations immobilières.

## Une subvention de 12,6 M€ pour la rénovation thermique dans le cadre du plan de relance

En complément de la SCSP du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), 12,6 M€ sont inscrits au budget initial 2023 au titre du volet rénovation thermique du plan de relance, indique aussi le CNRS.

## Outre l'enveloppe de 20,1 M€ attribuée par le MESR, comment allez-vous compenser le surcoût lié à la crise énergétique ?

**Christophe Coudroy** : Nous estimions fin 2022 à 35,6 M€ le surcoût énergétique, sur la base des hypothèses tarifaires disponibles et hors prise en compte des économies associées aux mesures de sobriété. Nous avons obtenu 20,1 M€ du MESR. Le solde de 15,5 M€ étant pris sur fonds de roulement. Cela correspond à l'arbitrage transversal de la ministre pour tout l'ESR. Nous bénéficions également de l'amortisseur électricité, plafonné à 2 M€.

**Sabine Deligne** : Toutefois, les tarifs de l'électricité sont plutôt plus élevés que ceux que nous avons alors reçus en prévision au moment de la préparation du BI.

## Le solde budgétaire 2023 est négatif. À quoi cela est-il dû ?

**Sabine Deligne** : Le solde budgétaire est négatif à hauteur de 29,2 M€, dont :

- les 15,5 M€ de déficit lié au surcoût énergétique ;
- 13,6 M€ au titre d'un décalage entre les encaissements et les décaissements pour les opérations pluriannuelles d'investissement immobilier ; celles-ci sont par définition complètement financées sur leur durée ;
- 0,1 M€ sur le périmètre restant.

En dehors de cela, nous sommes à l'équilibre. En prévision le fonds de roulement est mobilisé en 2023 uniquement pour financer ces éléments.

## Quelles sont vos prévisions concernant les ressources propres du CNRS ?

**Sabine Deligne** : Les ressources propres prévisionnelles s'élèvent à 1 000,7 M€, en hausse de 28,4 M€ (+2,9 %) par rapport à la prévision du BI 2022, dont :

- **842,7 M€ de ressources tirées des contrats de recherche**, en hausse de 52,3 M€ entre les BI 2022 et 2023, essentiellement issues de l'ANR (Agence nationale de la recherche) et de l'Europe ;
- **54,6 M€ de produits tirés de la valorisation de la recherche** (20,3 M€ issus des redevances de licences et brevets, et 34,3 M€ des prestations de services et ventes de produits), en hausse de 9 M€ entre les BI 2022 et 2023;
- 103,3 M€ issus d'autres produits, en baisse de 32,9 M€ entre les BI 2022 et 2023, mais de seulement 0,2 M€ par rapport au budget rectificatif 2022.

Cette prévision de ressources propres effectuée en octobre, lors de la préparation du BI de l'année suivante, est très difficile. Nous l'actualisons sur la base des prévisions des délégations régionales pour le BR (Budget rectificatif) de fin d'année. Nous consultons alors toutes nos délégations régionales pour estimer le montant des ressources propres.

## Troisième année de mise en œuvre de la LPR : « les prévisions sont tenues »

### Concernant les 24 M€ de mesures RH nouvelles liées à la LPR, quelles mesures sont plus précisément prévues pour 2023 ?

**Hugues de La Giraudière** : Un élément marquant, c'est que nous sommes en troisième année de mise en œuvre de la LPR et du protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières d'octobre 2021. Et à ce stade, les prévisions sont tenues, ce qui est très satisfaisant. En 2021, tous les dispositifs de la LPR n'étaient pas encore en place. 2022 est vraiment l'année où nous mettons en application l'ensemble des dispositifs déclinés au niveau du CNRS : CPL (Chaire de professeur junior), CDI (Contrat à durée indéterminée) de mission, qui sont des innovations portées par la LPR.

Sur les 24 M€ de mesures salariales, il y a ainsi :

- **13,5 M€ dédié à la revalorisation des rémunérations des chercheurs dans le cadre du Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs)**, et notamment :
  - la revalorisation de la composante liée au grade (part statutaire ou C1) qui passe de 2 800 € à 3 500 € comme prévu par l'arrêté du 27/12/2022;
  - 1 M€ pour la revalorisation de la composante fonctionnelle (C2) ;
  - l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la composante individuelle (C3), avec 5-6 % de bénéficiaires supplémentaires, après une première hausse de 6 % en 2022 (de 22 à 28 % de l'ensemble des chercheurs).
- **7,0 M€ pour les IT**, dont :
  - **5,5 M€ consacrés au Rifseep (Régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel)** avec pour objectif la résorption à terme du décalage avec, au minimum, les corps homologues des universités ;



- et 1,5 M€ dédié au financement de la fusion des grades IR2 (Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe) et IR1 (Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe).
- Les 3,5 M€ restant financent :
  - la politique de revalorisation des contractuels : chaque année l'impact de la revalorisation des permanents, chercheurs et IT est reporté sur les barèmes des contractuels ; en 2022 et pour la première fois, ce barème revalorisé a été appliqué aux agents déjà sous contrat;
  - le repyramidage CR (Chargé de recherche)/DR (Directeur/directrice de recherche) ;
  - et l'attribution d'un volume de HEB (Hors échelle B) supplémentaire aux CRHC (Chargé de recherche hors classe) : nous passons de 2 % à 4 % comme déterminé par [l'arrêté du 01/09/2022](#).

## Revalorisation de la C2 du Ripec : « indemniser de nouvelles fonctions », notamment les DU adjoints et les responsables de PEPR

« La revalorisation de la C2 du Ripec nous permettra d'indemniser de nouvelles fonctions encore non indemnisées et/ou d'améliorer l'indemnisation de fonctions déjà indemnisées, sachant que nous partons de loin puisque seulement 8 % des effectifs de chercheurs et chercheuses bénéficient de la composante C2 aujourd'hui », précise Hugues de La Giraudière.

L'objectif est notamment d'« arriver à indemniser les DU adjoints et les responsables de PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche). Nous avons également demandé aux instituts de nous faire remonter les fonctions qu'ils souhaiteraient voir indemnisées à l'avenir ».

« Normalement, le passage de l'Isfic (Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif) à la C2 du Ripec devait se faire à « isofonction », mais comme nous avons un peu de marge sur l'enveloppe, nous avons réussi à indemniser des fonctions qui n'étaient auparavant pas intégralement indemnisées sur l'ensemble des instituts. Le passage à la C2 s'accompagne donc d'une harmonisation à la fois des fonctions indemnisées et de leur indemnisation. Nous sommes heureux d'avoir utilisé le levier de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) pour arriver à cette harmonisation. »



## Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le CNRS est le principal organisme de recherche français.

**Catégorie :** Organisme de recherche publique

**Entité(s) affiliée(s) :**

- [Institut des sciences humaines et sociales \(InSHS\)](#)
- [Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions \(Insmi\)](#)
- [Institut des sciences de l'information et de leurs interactions \(INS2I\)](#)
- [CNRS Innovation \(CNRS Innovation\)](#)
- [Institut de l'information scientifique et technique - INIST \(Inist\)](#)
- [Institut des sciences biologiques \(INSB\)](#)
- [Institut de chimie \(INC\)](#)
- [Institut écologie et environnement \(INEE\)](#)
- [Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes \(Insis\)](#)
- [Institut national de physique nucléaire et de physique des particules \(IN2P3\)](#)
- [Institut national des sciences de l'Univers \(Insu\)](#)
- [Institut de physique \(INP\)](#)

### Adresse du siège

3 rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16 France

## Général

Date de création	1939
Statut	EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)
Tutelles	Ministère chargé de la recherche
Implantations (dont siège)	Paris (siège) et 18 délégations régionales
P-DG	Antoine Petit
Direction	Directeurs généraux délégués : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Science : Alain Schuhl (15/03/2018)</li> <li>• Ressources : Christophe Coudroy (23/02/2015)</li> <li>• Innovation : Jean-Luc Moullet (18/03/2019)</li> </ul> Directeur de la communication : Jérôme Guilbert (01/11/2022)
Gouvernance (autre)	Directrice de cabinet : Marie-Pauline Gacoin (02/05/2022)

### Effectifs de chercheurs

2014	17 568
2015	17 383
2016	17 368
2017	17 381
2018	17 397
2019	17 490
2020	17 741

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les chercheurs permanents et non permanents.

### Effectifs des personnels de soutien

2014	13 302
2015	13 009
2016	12 790
2017	12 738
2018	12 507
2019	12 366
2020	12 204

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les personnels permanents et non permanents.

## Effectifs de doctorants

---

2014	1 823
2015	1 701
2016	1 639
2017	1 677
2018	1 834
2019	2 236
2020	2 569

Source(s) : Open Data Esri

---

*Les effectifs sont exprimés en personnes physiques.*

---

Fiche n° 1955, créée le - Màj le 09/09/2021 à 12:31

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »